



convention clarté 2011

pour les Particuliers



RECUEIL DES TARIFS
des conditions de services
du Crédit Mutuel Océan
applicables au 1^{er} Janvier 2011

Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.cmocean.fr

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services **Eurocompte** (package) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

Pour information

Liste des services	Prix en euros	Avec offre de base Eurocompte
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet. (CMUT Direct)	2,29 €/mois (Soit 27,48 €/an) <i>Hors du coût du fournisseur d'accès Internet</i>	Inclus <i>Hors du coût du fournisseur d'accès Internet</i>
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS. (Top infos « alertes »)	Abon ^t non facturé 0,30 €/alerte mail ou SMS reçue	Abon ^t non facturé 0,20 €/alerte mail ou SMS reçue
Carte de paiement internationale à débit immédiat. (Mastercard ou Visa Classic)	35,06 €/an	Inclus
Carte de paiement internationale à débit différé. (Mastercard ou Visa Classic)	44,20 €/an	Inclus
Carte de paiement à autorisation Systématique. (Mastercard On Line)	24,60 €/an	Inclus
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale.	1 €/retrait à partir du 3 ^{ème} retrait par mois	Inclus
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro.	En agence : 3,25 €/virement Par l'Internet : non facturé	En agence : 3,25 €/virement Par l'Internet : non facturé
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	8,95 € <i>(non facturé pour le trésor public et autres organismes institutionnels : eau, électricité ...)</i>	Inclus
Prélèvements	Non facturé	Non facturé
Commission d'intervention	7,98 €/jour <i>(quel que soit le nombre d'opérations nécessitant une intervention)</i>	7,98 €/jour <i>(quel que soit le nombre d'opérations nécessitant une intervention)</i>
Assurance perte ou vol des moyens de paiement. (Sécur 24/24)	24,00 €/an	Option bénéficiant d'une réduction

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur l'Internet un extrait standard de tarifs.

Voir présentation détaillée de notre offre Eurocompte page 5.

SOMMAIRE

Eurocompte	
• Une offre de base	p. 5
• Eurocompte DUO'S	p. 5
• Crédit Mutuel FACIL'ACCES	p. 6
Les services de banque à distance	
• CMUT Direct Basis	p. 6
• CMUT Direct, abonnement mensuel	p. 6
<i>Services inclus et Options</i>	
Spécial jeunes 16-25 ans	
• Eurocompte VIP	p. 7
<i>Une offre de base</i>	
• Banque à distance	p. 7
<i>CMUT Direct : Services inclus et Options</i>	
• Des conditions avantageuses pour les moins de 26 ans	p. 8
<i>Comptes chèques et services – Découvert en compte autorisé – Cartes</i>	
Comptes chèques et services	
• Fonctionnement de votre compte	p. 9
• Opérations au crédit de votre compte	p. 9
• Opérations au débit de votre compte	p. 9
• Incidents sur le fonctionnement du compte	p. 9
• Prestations diverses	p. 10
• Assurance perte et vol (Sécur 24/24)	p. 10
• Assurance décès (Assur Souplesse)	p. 10
• Gestion épargne (Epargne Facile)	p. 10
Cartes	
• Cotisation annuelle des cartes	p. 11
• Opposition	p. 11
• Réestampage	p. 11
• Réestampage en urgence	p. 11
• Réédition de code confidentiel	p. 11
Opérations par carte	
• Paiement par carte fait en France	p. 11
• Retrait espèces par carte fait en France	p. 11
Découverts	
• Découvert en compte autorisé	p. 12
• Découvert en compte non convenu ou dépassement d'autorisation	p. 12
Opérations sur crédits	p. 12
Transferts de produits d'épargne	p. 12
Services spécialisés	p. 12
Opérations sur comptes titres	
• Tenue de compte titres et PEA	p. 13
• Evaluation de portefeuille titres à la demande	p. 13
• Historique de portefeuille titres à la demande	p. 13
• Réédition de documents fiscaux	p. 13
• Achats ou ventes de titres au comptant ou à règlement différé (SRD) - Bourse France	p. 13
• Opérations de prorogations	p. 14
• Autres opérations	p. 14
Succession	
• Ouverture ou règlement de la succession	p. 14
Dates de valeur	
• Opérations au crédit de votre compte	p. 14
• Opérations au débit de votre compte	p. 14
Change et opérations avec l'étranger	
• Achat et Vente de devises	p. 15
• Transfert à destination de l'étranger	p. 15
• Rapatriement en provenance de l'étranger	p. 15
• Encaissement de chèques étrangers	p. 15
• Paiement par carte fait à l'étranger	p. 15
• Retrait espèces GAB fait à l'étranger	p. 15
• Retrait espèces guichet fait à l'étranger	p. 15
• Autres opérations avec l'étranger	p. 15
Glossaire	p. 16

Une banque mutualiste, ça change tout !

Le Crédit Mutuel Océan a toujours placé la transparence au cœur de la relation qu'il entretient avec ses clients. Ce recueil de tarifs a été réalisé dans la même optique : celle de vous donner encore plus de clarté sur nos conditions tarifaires.

Cette transparence à laquelle le Crédit Mutuel tient tant, est étroitement liée au modèle coopératif auquel il appartient. Cette différence se traduit dans l'ensemble de son fonctionnement, quel qu'en soit le domaine. Pourquoi ? Parce que le Crédit Mutuel est une banque qui appartient à ses clients-sociétaires.

Une banque qui appartient à ses clients, ça change tout.

Les clients-sociétaires peuvent participer au fonctionnement de leur Caisse Locale grâce à leur vote aux Assemblées Générales. Ils élisent leurs représentants au Conseil d'Administration suivant le principe : « un homme, une voix ». C'est donc à ses clients que le Crédit Mutuel rend des comptes, pas à des actionnaires.

Une banque qui peut prendre ses décisions au plus près de vous, ça change tout.

Partout en France, chaque Caisse du Crédit Mutuel bénéficie d'une véritable autonomie, notamment pour les accords de crédits. C'est simple et rapide.

Une banque qui privilégie votre intérêt, ça change tout.

Le Crédit Mutuel est une banque qui a les mêmes intérêts que ses clients-sociétaires. C'est pourquoi, dans chaque Caisse Locale, les chargés de clientèle ne perçoivent pas de commissions sur les produits qu'ils proposent.



Crédit Mutuel Océan, partenaire de la vie locale

Le Crédit Mutuel Océan s'implique depuis toujours auprès des acteurs associatifs et leur apporte son soutien chaque année : en 2010, plus de 500 actions de partenariat ont été soutenues, pour un montant total de plus de 2 millions d'euros. Une banque mutualiste, ça change tout !

Merci à vous !

Le Crédit Mutuel est 1^{er} ex-æquo avec sa filiale le CIC dans le secteur banque. Enquête BearinPoint-TNS Sofres réalisée en avril 2010 auprès d'un échantillon de 4000 clients et usagers de 175 entreprises et organisations, représentatifs de la population française, dans 11 secteurs : assurance, automobile, banque, distribution spécialisée, entreprise de services, grande distribution, services publics, accès internet/fixe, téléphonie mobile, tourisme, transport. La preuve que le modèle coopératif est plébiscité et fait toute la différence.

EUROCOMPTE

Tarif
Eurocompte

Tarif sans
Eurocompte*

Une offre de base comprenant un ensemble de services :

- Un compte chèques avec chéquier
- Une tenue de compte
- Une autorisation de découvert
- Une carte de paiement international

- Un accès à l'offre de services de banque à distance CMUT Direct
- Un forfait "Avantages"
 - Retraits GAB hors Crédit Mutuel ou CIC
 - Mises en place des autorisations de prélèvement
 - 2 chèques de banque par mois

1,50 €/mois

51,50 €⁽¹⁾

A partir de
24,60 €/an

2,29 €/mois

1,00 €/retrait⁽²⁾

8,95 €/auto.

12,20 €/chèque

Prix de l'offre de base selon carte choisie :

- | | |
|--|--------------|
| • Cirrus/Maestro/MasterCard On Line | 3,50 €/mois |
| • @ccess MasterCard débit immédiat | 4,67 €/mois |
| • @ccess MasterCard débit différé | 5,58 €/mois |
| • MasterCard/Visa Classic débit immédiat | 4,36 €/mois |
| • MasterCard/Visa Classic débit différé | 4,97 €/mois |
| • Gold MasterCard/Visa Premier
débit immédiat | 9,02 €/mois |
| • Gold MasterCard/Visa Premier
débit différé | 9,75 €/mois |
| • Platinum | 20,59 €/mois |

Majoration de l'abonnement pour seconde carte :

- | | |
|--|--------------|
| • Cirrus/Maestro/MasterCard On Line | 0,91 €/mois |
| • @ccess MasterCard débit immédiat | 1,50 €/mois |
| • @ccess MasterCard débit différé | 1,96 €/mois |
| • MasterCard/Visa Classic débit immédiat | 1,32 €/mois |
| • MasterCard/Visa Classic débit différé | 1,63 €/mois |
| • Gold MasterCard/Visa Premier
débit immédiat | 7,35 €/mois |
| • Gold MasterCard/Visa Premier
débit différé | 8,08 €/mois |
| • Platinum | 18,92 €/mois |

(*) Les produits et services de l'Eurocompte peuvent être souscrits séparément

Eurocompte DUO'S

Le second Eurocompte pour
le même foyer

A partir de
1,75 €/mois⁽³⁾

Crédit Mutuel FACIL'ACCES

Un ensemble de produits et services à destination des comptes sans chéquier :

- Un compte chèques
- Une tenue de compte
- Une carte MasterCard On Line
- Un accès à l'offre de services de banque à distance CMUT Direct
- Un forfait de 5 opérations débitrices gratuites par mois
 - 2 chèques de banque par mois
 - Virements externes en agence
 - Mise en place d'autorisations de prélèvements
 - Prélèvements / TIP

Tarif
FACIL'ACCES

Tarif sans
FACIL'ACCES

1,50 €/mois
24,60 €/an

2,29 €/mois

12,20 €/chèque
3,25 €/vir.

8,95 €/auto.

Prix de Crédit Mutuel FACIL'ACCES

3,55 €/mois

(1) Frais de dossier pour mise en place ou modification d'une autorisation de découvert.

(2) Au-delà de 2 retraits par mois.

(3) Tarif avec carte MasterCard On line.

LES SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

2 niveaux d'abonnement mensuel donnant accès à tous les canaux⁽¹⁾

Tarif avec
Eurocompte

Tarif sans
Eurocompte

CMUT Direct Basis

- Consultations des comptes titulaires

Non facturé
(Inclus dans frais de de tenue de compte)

CMUT Direct, abonnement mensuel

Non facturé

2,29 €/mois

Services inclus

- Consultations des comptes titulaires et mandataires
- Relevés de comptes électroniques conservés 10 ans dans l'espace sécurisé « Documents Via Internet »
- Virements ponctuels⁽²⁾ et permanents en euros
- Éditions de RIB
- Accès aux opérations sur comptes titres et PEA⁽³⁾

Options

- Bours'Actif, abonnement mensuel Réductions supplémentaires sur ordres de bourse⁽⁴⁾
- Top Infos « à la demande », par mini relevé
- Top Infos « alertes » ou « relevés », par mail ou SMS
- Coffre numérique, par gigaoctets

4,50 €/mois

4,50 €/mois

0,35 €⁽⁵⁾

0,35 €⁽⁵⁾

0,20 €

0,30 €

1,00 €/mois

1,50 €/mois

Produits et services bénéficiant de réductions tarifaires dans l'offre Eurocompte.

(1) Internet, téléphone fixe et portable - Coût de communication à la charge du client en fonction de l'opérateur.

(2) Virements France et Union Européenne.

(3) et (4) Voir tarifs des opérations dans le chapitre "OPÉRATIONS SUR COMPTES TITRES".

(5) Perçus par l'opérateur en sus du coût de communication d'un SMS.

SPÉCIAL JEUNES 16 - 25 ANS

EUROCOMPTE VIP

Tarif
Eurocompte

Tarif sans
Eurocompte*

Une offre de base⁽¹⁾ comprenant un ensemble de services :

- Un compte chèques avec chéquier
- Une tenue de compte
- Une autorisation de découvert⁽²⁾
- Une carte de paiement international⁽³⁾
- Un accès à l'offre de services de banque à distance CMUT Direct⁽⁴⁾
- Un forfait « Avantages »
 - o Une franchise d'agios sur 160 € de découvert pendant 7 jours par mois
 - o Retraits GAB hors Crédit Mutuel ou CIC
 - o Mises en place des autorisations de prélèvement
 - o 2 chèques de banque par mois

1,50 €/mois

A partir de
12,30 €/an

1,00 €/retrait⁽⁵⁾

12,20 €/chèque

Prix de l'offre de base selon carte choisie :

- | | |
|--|-------------|
| • Cirrus / Maestro / Mastercard On Line | 1,05 €/mois |
| • @ccess MasterCard à débit immédiat | 1,76 €/mois |
| • @ccess MasterCard à débit différé | 4,00 €/mois |
| • MasterCard / Visa Classic à débit immédiat | 1,55 €/mois |
| • MasterCard / Visa Classic à débit différé | 3,39 €/mois |
| • Gold MasterCard / Visa Premier à débit immédiat ⁽²⁾ | 7,44 €/mois |
| • Gold MasterCard / Visa premier à débit différé ⁽²⁾ | 8,17 €/mois |

(* Les produits et services de l'Eurocompte peuvent être souscrits séparément.

BANQUE À DISTANCE

Tarif avec
Eurocompte

Tarif sans
Eurocompte

1 abonnement donnant accès à tous les canaux⁽⁴⁾

CMUT Direct

Non facturé

Non facturé

Services inclus

- Consultations comptes titulaires et mandataires
- Relevés de comptes électroniques conservés 10 ans dans l'espace sécurisé « Documents Via Internet »
- Virements ponctuels et permanents en euros
- Editions RIB

Options

- | | | |
|---|-----------------------|-----------------------|
| • TOP Infos « à la demande », par mini relevé | 0,35 € ⁽⁶⁾ | 0,35 € ⁽⁶⁾ |
| • TOP Infos « alertes » ou « relevés », par mail ou SMS | 0,20 € | 0,30 € |
| • Coffre numérique, par gigaoctets | 1,00 €/mois | 1,50 €/mois |

Produits et services bénéficiant de réductions tarifaires dans l'offre Eurocompte.

Des conditions avantageuses pour les moins de 26 ans

	Tarif Eurocompte	Tarif sans Eurocompte*
Comptes chèques et services		
Tenue de compte – par compte <ul style="list-style-type: none">• Pour les – 18 ans• De 18 ans à 25 ans		Non facturé 1,50 €/mois
Mise en place autorisation de prélèvement		Non facturé
Intervention sur compte – par jour (quel que soit le nombre d'opérations nécessitant une intervention)		3,99 €
Découvert en compte autorisé⁽²⁾		
Mise en place ou modification de découvert		Non facturé
Cartes (cotisations annuelles)		
Argent de poche – Indépendance Day <ul style="list-style-type: none">• De 11 ans à 17 ans		15,00 €
Livret Bleu / Jinko Livret Jeune / VIP Livret Jeune <ul style="list-style-type: none">• Pour les – 18 ans⁽¹⁾• De 18 ans à 25 ans, la 1^{ère} année		Non facturé Non facturé ⁽⁷⁾
LDD Fidélité <ul style="list-style-type: none">• De 18 ans à 25 ans, la 1^{ère} année		Non facturé ⁽⁷⁾
Cirrus / Maestro / MasterCard On Line <ul style="list-style-type: none">• Pour les – 18 ans⁽¹⁾• De 18 ans à 25 ans		12,30 € 24,60 €
Monéo (carte dédiée)		4,50 €

(1) Avec autorisation parentale pour les 16-17 ans.

(2) A partir de 18 ans.

(3) A débit immédiat pour les 16-17 ans.

(4) Internet, Téléphone fixe et portable

Coût de communication à la charge du client en fonction de l'opérateur.

(5) Au-delà de 2 retraits par mois.

(6) Perçus par l'opérateur en sus du coût de communication d'un SMS.

(7) Puis cotisation annuelle de 10,50 €.

Fonctionnement de votre compte

Ouverture de compte	Non facturé
Tenue de compte - par compte	1,50 €/mois
Délivrance de RIB	Non facturé
Délivrance de chéquier	Non facturé
Envoi de chéquier	Non facturé
* à domicile, courrier simple	3,40 €
* sécurisé en courrier suivi	Frais postaux en vigueur
* en recommandé	
Envoi de relevé de compte	Non facturé
* 1 ^{er} relevé du mois	0,95 €/envoi postal
* relevé supplémentaire dans le mois (autre périodicité ou autre adresse)	
Copie relevé de compte	4,55 €
Restitution opérations (papier, fichier Excel ou pdf)	0,02 €/ligne mini 4,55 €
Intervention sur compte - par jour (quel que soit le nombre d'opérations nécessitant une intervention)	7,98 €
Dénonciation de compte joint	Non facturé
Clôture de compte	Non facturé

Opérations au crédit de votre compte

Versement espèces	Non facturé
Remise de chèques	Non facturé
Virement	Non facturé

Opérations au débit de votre compte

Retrait espèces guichets Crédit Mutuel Océan	Non facturé
Retrait espèces guichets autres Crédit Mutuel	11,00 €
* Dépann'Espèces < ou = à 500 € (retrait sans moyen de paiement)	
* mise à disposition de fonds > à 500 €	à partir de 11,00 €
Virement permanent domicilié Crédit Mutuel Océan	Non facturé
Virement permanent domicilié autres établissements	
* en agence	9,65 €
- mise en place	6,50 €
- modification	Non facturé
- virement	
* sur Internet	Non facturé
- mise en place, modification	inclus dans abon ^t CMUT Direct
- virement	Non facturé
Virement ponctuel domicilié Crédit Mutuel Océan	
Virement ponctuel domicilié autres établissements ⁽¹⁾	
* en agence	3,25 € /opération
* par Minitel ou Internet	inclus dans abon ^t CMUT Direct
Prélèvement	
DSP * mise en place autorisation ⁽²⁾	8,95 €
* opposition - révocation	Non facturé
Prélèvement SEPA (cf. glossaire)	
* paiement sauf désaccord	Non facturé
* paiement avec accord préalable	Consultez votre agence
Chèque émis	Non facturé
Chèque de banque	12,20 €
Chèque certifié	26,40 €

Incidents sur le fonctionnement du compte

Rejet de prélèvement faute de provision	Maxi 20 € ⁽³⁾⁽⁴⁾
Lettre d'information préalable au rejet de chèque	9,90 €
Rejet de chèque faute de provision ⁽³⁾	30,00 €
* par chèque < ou = à 50 €	50,00 €
* par chèque > à 50 €	
Chèque présenté en période d'interdiction bancaire ou judiciaire	Non facturé
Mise en interdit bancaire ou judiciaire à la demande d'un autre établissement bancaire	26,50 €
Suivi de compte en interdit bancaire ou judiciaire	Non facturé
Opposition sur chèque (pour 1 chèque)	13,80 €
Opposition sur chéquier ou série de chèques	27,60 €
Avis à un tiers détenteur et saisie	85,00 €
Opposition administrative	10 % du montant dû au Trésor Public maxi 85,00 €
Toute lettre de relance	
* en pli simple	12,20 €
* en pli recommandé	17,50 €
Tenue de compte à vue bloqué pour réservation de provision	10,80 € /dossier
Plan d'apurement de compte ou de prêt	32,70 €

Prestations diverses

Recherche sur opération (selon origine et antériorité)	de 8,60 € à 43,20 €
Photocopie de documents	1,00 €/page
Demande d'attestation	6,10 €
Demande d'avis de sort	7,10 €
Synthèse des opérations automatiques et récurrentes	Non facturé
Location de coffre-fort (selon volume - assurance comprise)	à partir de 74,20 €/an
Retour courrier NPAI ⁽⁵⁾	8,10 €

Assurance Perte et Vol (Sécur 24/24)

Chéquiers et/ou cartes liés à un compte	
* 1 ^{er} assuré	24,00 € /an
* 2 ^{ème} assuré	17,00 € /an

Assurance Décès (Assur Souplesse)

* 1 ^{er} assuré	20,35 € /an
* 2 ^{ème} assuré	15,25 € /an

Gestion épargne (Epargne Facile)

10,50 € /an

(1) En France ou dans un pays de l'Espace Economique Européen.

(2) Non facturé pour le Trésor Public et autres organismes institutionnels (eau, électricité...).

(3) Plafond légal par opération rejetée incluant les autres frais pouvant être prélevés séparément.

(4) Dans la limite du montant rejeté.

(5) NPAI : N'habite Pas à l'Adresse Indiquée.

CARTES


Cotisation annuelle des cartes

Livret Bleu		10,50 €
VIP Livret Jeune/Jinko Livret Jeune		10,50 €
LDD Fidélité		10,50 €
Cirrus ⁽¹⁾		24,60 €
Maestro/MasterCard On Line ⁽¹⁾		24,60 €
Mastercard/Visa Classic ⁽¹⁾	* débit immédiat	35,06 €
	* débit différé	44,20 €
@ccess Mastercard ⁽¹⁾	* débit immédiat	40,00 €
	* débit différé	52,32 €
Gold Mastercard/Visa Premier	* débit immédiat	98,00 €
	* débit différé	107,70 €
Platinum		248,00 €
Préférence/Plan 4		7,20 €
Moneo (carte dédiée) ⁽¹⁾		9,00 €
P@yweb Card		
Service associé à une carte de paiement pour tout règlement sur Internet à l'aide d'un numéro de carte virtuelle à usage unique		

inclus dans abon^t
CMUT Direct

Opposition

 * motif perte et vol

 * motif usage abusif

Non facturé
Non facturé

Réestampage (sauf motif perte/vol)

* carte à piste

* carte à puce

6,10 €

10,70 €

Réestampage en urgence⁽²⁾

100,00 €

Rédition de code confidentiel

5,40 €

OPÉRATIONS PAR CARTE

Paiement par carte fait en France

Non facturé

Retrait espèces par carte fait en France

Aux guichets :

* du Crédit Mutuel

* des autres banques (cash-advance)

Non facturé

5,10 € + 1 %
maxi 7,10 €

Sur Distributeur/Guichet Automatique de Banque (DAB/GAB)

* du Crédit Mutuel ou du CIC

* des autres banques

Non facturé

1,00 €/retrait⁽³⁾

Point-Relais Crédit Mutuel Océan⁽⁴⁾

Non facturé

(1) Demi-tarif pour la deuxième carte sur un même compte chèques.

(2) Forfait de traitement prioritaire pour la fabrication et l'acheminement de la carte et/ou du code, quelle que soit la zone géographique.

(3) Au-delà de 2 retraits par mois.

(4) Exclusivement cartes Crédit Mutuel.

DÉCOUVERTS

Déouvert en compte autorisé⁽¹⁾

- * Frais de mise en place ou modification d'une autorisation de découvert (à hauteur de 70 % des mouvements créditeurs régulièrement confiés) donnant lieu à l'édition d'une offre préalable de prêt

maxi 51,50 €

Déouvert en compte non convenu ou dépassement d'autorisation⁽¹⁾

- * TEG annuel

Plafond du taux règlementaire⁽²⁾ diminué de 0,05 %

(1) Le solde débiteur d'un compte chèques donne lieu à perception d'agios tous les trimestres.

(2) Le plafond du taux règlementaire est le taux plafond calculé par la Banque de France tel qu'il est publié trimestriellement au Journal Officiel en application des articles L 313-3 et D 313-6 du code de la consommation. Il est consultable en agence.

OPÉRATIONS SUR CRÉDITS

Rédition d'un tableau d'amortissement

22,85 €

Photocopie d'un contrat de prêt

22,85 €

Mainlevée notariée et

127,00 €

mainlevée nantissement FDC sous seing privé

+ frais réels

Mainlevée autres garanties (gages...)

63,00 €

Quittance subrogative

172,80 €

Lettre accreditive

42,70 €

Interrogation Greffes et Conservation des Hypothèques

Selon frais réels

mini 15,00 €

Report échéance prêt "modul conso"

17,30 €

TRANSFERTS DE PRODUITS D'ÉPARGNE

Vers Crédit Mutuel

Non facturé

Vers autre établissement (par dossier)

- * Comptes épargne et titres

83,30 €

SERVICES SPÉCIALISÉS

Conseil en gestion de patrimoine

- * Crédit Mutuel Patrimoine - Frais d'étude

300,00 €⁽³⁾

(3) Dont TVA 19,6 % incluse.

OPÉRATIONS SUR COMPTES TITRES

Cette tarification ne s'applique pas aux comptes titres gérés sous mandat et qui sont soumis à des conditions contractuelles.

Tenue de compte titres et PEA

- A** - Perception par dossier (à l'exclusion de ceux investis uniquement en parts B)
- B** - Perception forfaitaire par ligne de valeurs
 - * valeurs Crédit Mutuel
 - * autres valeurs
 - * titres non cotés en PEA
- C** - Perception proportionnelle aux capitaux détenus (à l'exclusion des valeurs Crédit Mutuel)

Total frais de tenue de compte titres : A+B+C
calculés sur la situation au 31 décembre de chaque année

27,95 € ⁽¹⁾

Non facturé

5,80 € ⁽¹⁾

40,00 € ⁽¹⁾

0,22 %

maxi 350,00 €

Evaluation de portefeuille titres à la demande

5,00 € par ligne
mini 15,00 €
maxi 75,00 €

Historique de portefeuille titres à la demande

5,00 € par ligne
et par mois
maxi 200,00 €

Rédition de documents fiscaux

(IFU, cessions, plus-values)

- * année en cours
- * années antérieures

10,40 €

20,80 €

Achats ou ventes de titres au comptant ou à règlement différé (SRD) - Bourse France

Prise en charge de l'ordre

- * en agence
- * par Internet

4,20 €

Non facturé

Ordre exécuté

- * commission proportionnelle
 - ordre passé en agence

 - ordre passé par Internet

 - ordre passé par Internet avec "Bours'Actif"
 - 10 premiers ordres du trimestre
 - 10 ordres suivants
 - au-delà

1,30 %
mini 15,00 €
maxi 295,00 €
0,65 %
mini 10,00 €
maxi 295,00 €

mini 8 € maxi 147,50 €

- * supplément pour ordres d'achat avec service de règlement différé (SRD)

0,40 %

OPÉRATIONS SUR COMPTES TITRES (suite)

Opérations de prorogations

* commission proportionnelle

0,50 % - mini 7,50 €

Autres opérations

Achats et ventes de droits, warrants, opérations sur bourses étrangères, opérations sur or, opérations sur SICAV et FCP

**Consultez
votre agence**

(1) Dont TVA 19,6 % incluse.

SUCCESSION

Ouverture ou règlement de la succession

Perception proportionnelle sur le montant total des avoirs

1 %
mini 60,00 €
maxi 315,00 €

DATES DE VALEUR

Jour ouvré : du lundi au vendredi, sauf jours de fermeture selon calendrier de la Fédération Bancaire Française disponible sur www.cmocean.fr rubrique "Tarifs et Guides".

Opérations au crédit de votre compte

Versement espèces
Virement au crédit
Remise de chèques

J
J
J + 1 ouvré

Opérations au débit de votre compte

Retrait d'espèces
Virement au débit
Paiement par chèque
Prélèvement

J
J
J
E

J : Jour

E : Échéance

Le Crédit Mutuel Océan n'applique des dates de valeur que sur les opérations nécessitant des délais techniques d'échanges.

CHANGE ET OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

Achat et Vente de devises

Transfert à destination de l'étranger

Virements "européens" ou SEPA (cf. glossaire) :

- Commission de transfert

* Ordre passé en agence

* Ordre passé par Internet

Autres types de virements :

- Commission de transfert

Montant en euros

1 - 49 999

50 000 - 99 999

100 000 - 199 999

au-delà de 200 000

- Commission de saisie pour ordre passé en agence

- Commission de change⁽¹⁾

Montant en euros

1 - 49 999

50 000 - 99 999

100 000 - 199 999

au-delà de 200 000

Commission incluse
dans le cours

3,25 €

inclus dans abon^t CMUT Direct

15,25 €

40,00 €

80,00 €

160,00 €

3,25 €

9,65 €

25,00 €

50,00 €

100,00 €

Rapatriement en provenance de l'étranger

Virements "européens" ou SEPA (cf. glossaire) :

- Commission de rapatriement

Autres types de virements :

- Commission de rapatriement

- Commission de change⁽¹⁾

Montant en euros

1 - 49 999

50 000 - 99 999

100 000 - 199 999

au-delà de 200 000

Non facturé

11,05 €

9,65 €

25,00 €

50,00 €

100,00 €

Encaissement de chèques étrangers

(en devises ou en euros payables à l'étranger)

- Commission d'encaissement

0,10 %

mini 18,80 €

maxi 121,90 €

- Commission de change

0,05 % - mini 9,65 €

Paiement par carte fait à l'étranger

* pays espace économique européen

* autres pays

Non facturé

0,31 € + 2,25 %

maxi 7,10 €

Retrait espèces GAB fait à l'étranger

* pays espace économique européen

* autres pays

1,00 €/retrait⁽²⁾

3,05 € + 2,25 %

maxi 7,10 €

Retrait espèces guichet fait à l'étranger

* pays espace économique européen

* autres pays

5,10 € + 1 %

maxi 7,10 €

5,10 € + 2,25 %

maxi 7,10 €

Autres opérations avec l'étranger

Pour toutes informations complémentaires (chèques de voyage, types de paiement, délais, cours de change, valeurs, données à fournir...)

Consultez
votre
agence

(1) Commission non taxable. Elle n'est pas perçue pour les opérations en euros.

(2) Au-delà de 2 retraits par mois.

N.B. : les opérations de transfert ou rapatriement comportant des coordonnées bancaires inexactes sont susceptibles de générer des frais supplémentaires : 17,75 €.

Agios : Somme due à la banque lorsqu'un compte présente un solde négatif pendant un ou plusieurs jours. Le calcul se fait en fonction de la somme, de la durée, du taux d'intérêt du découvert auxquels s'ajoutent les frais et commissions.

BIC (Bank Identifier Code) : Code permettant d'identifier une banque au niveau international. Il se trouve sur le relevé de compte et sur les Relevés d'Identité Bancaire (RIB). Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens et internationaux.

Commission : Montant prélevé par la banque au titre de la réalisation d'une opération ou de la fourniture d'un service.

Droits de garde : Frais perçus par la banque pour la conservation d'un portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations...).

IBAN (International Bank Account Number) : Code permettant d'identifier un compte bancaire au niveau international. Il se trouve sur le relevé de compte et sur les Relevés d'Identité Bancaire (RIB). Il est nécessaire au traitement automatisé des virements européens.

Incident sur le fonctionnement du compte : Fonctionnement du compte hors du cadre défini contractuellement avec la banque ou de celui défini par la loi ou la réglementation (par exemple dépassement de découvert autorisé).

Lettre d'information préalable au rejet de chèque : Lettre adressée par la banque, lorsque le client a émis un chèque sans provision, préalablement au rejet du chèque et informant des conséquences d'un éventuel rejet.

Mise en place d'une autorisation de prélèvement : Enregistrement par la banque de l'autorisation de prélèvement donnée par le client. Elle est nécessaire et préalable au paiement des prélèvements.

Opposition carte - Opposition chèque : Opération par laquelle le client donne l'ordre à la banque de ne pas payer un débit carte ou un chèque pour les raisons suivantes : la perte, le vol, l'utilisation frauduleuse ou le redressement / la liquidation judiciaire du bénéficiaire du paiement.

Prélèvement : Opération qui permet à la banque, conformément à l'autorisation de prélèvement donnée par le client, de payer un créancier en débitant son compte de dépôt.

Recherche de documents : Prestation de recherche sur opérations et d'édition par la banque, à la demande du client, de documents concernant son compte (photocopies, historique du compte, duplicata de relevés de compte, documents juridiques...).

Rejet de chèque - Rejet de prélèvement : Refus du paiement d'un chèque ou d'un prélèvement du fait d'une insuffisance de provision ou d'une opposition demandée par le client ou d'une non-conformité.

Remise de chèque(s) : Dépôt de chèque(s) par le client auprès de sa banque pour encaissement. Elle nécessite la signature du bénéficiaire au dos du chèque (endos) ainsi que la date du dépôt et l'indication du numéro de compte à créditer.

RIB (Relevé d'Identité Bancaire) : Code permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client. Le RIB comporte le nom du titulaire du compte, le nom de la banque, le code établissement, le code guichet, le numéro de compte et la clé de contrôle. Désormais, y figurent également les codes IBAN et BIC. Il peut être communiqué par le client à tous ses débiteurs ou créanciers pour permettre l'enregistrement automatique des opérations (virements, prélèvements, TIP) sur son compte.

Saisie Attribution - Avis à Tiers Détenteur Opposition administrative : Procédure administrative ou juridique de blocage de compte pour permettre le paiement d'une dette.

Virements "Européens" : Virements libellés en euros, d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € à destination des pays de l'Union Européenne + Norvège + Islande + Liechtenstein + Suisse et permettant un traitement automatisé grâce au BIC-IBAN du bénéficiaire.

Le virement SEPA (SCT) et le prélèvement SEPA (SDD) sont des opérations en euros entre deux comptes tenus par des établissements financiers localisés dans l'espace SEPA, utilisant l'IBAN et le BIC pour l'identification du compte du destinataire.

SEPA (Single Euro Payment Area : Espace Unique des paiements en euros) : Après l'euro, l'Union Européenne met en place un Espace Unique des paiements en euros avec des moyens communs à l'ensemble des Pays de l'Union. Les normes d'identification des comptes bancaires sont modifiées. Les RIB comporteront les 2 informations suivantes : le numéro de compte (appelé IBAN) et l'identifiant de la Banque (appelé BIC). Les Relevés d'Identité Bancaire (RIB) délivrés par le Crédit Mutuel Océan sont conformes à cette évolution.

Solde bancaire saisissable - Somme forfaitaire qui ne peut être saisie : somme à caractère alimentaire d'un montant égal au plus au RSA pour un allocataire, laissée à la disposition du client en cas de saisie de ses comptes.

TIP (Titre Interbancaire de Paiement) : Moyen de paiement signé par le client pour permettre le règlement d'une facture.

Virement : Opération par laquelle un client donne l'ordre à sa banque de débiter son compte pour en créditer un autre. Il peut être occasionnel ou permanent.

La transparence et la clarté de nos services passent aussi par la Convention de Compte. Ce contrat précise le fonctionnement au quotidien de vos comptes de dépôt :

- les modalités d'ouverture, de transfert et de clôture,
- les produits et services liés à ce compte et dont vous bénéficiez,
- les procédures et traitements des incidents de fonctionnement ainsi que leur facturation.

Si vous ne disposez pas de cette convention vous pouvez l'obtenir gratuitement sur simple demande, soit en vous rendant dans votre Agence, soit par courrier.

Le Crédit Mutuel agit pour la protection de l'environnement en imprimant ce document sur papier écologique.

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan - Société Anonyme Coopérative de Crédit à Capital Variable RCS La Roche/Yon B 307 049 015
Intermédiaire d'assurance n° ORIAS 07 027 974 - 34, rue Léandre Merlet 85001 La-Roche-sur-Yon Cédex - Tél. 02 51 47 53 00

ACM IARD SA, ACM Vie SA, MTRL, SERENIS ASSURANCES - Édition Juillet 2010 - Crédit Photo : CMO, Thinkstock - Document non contractuel
Prix TTC applicables au 01.01.2011 (modifiables avec préavis de 2 mois). À tout moment, les tarifs de nos conditions de services sont consultables sur notre site www.cmocean.fr et dans nos agences - réf. 777106
Imprimerie Offset Cinq Edition - Tél : 02 51 94 79 14 - 1005385
Imprimé sur papier écologique et encre végétale.



Crédit Mutuel
LA banque à qui parler

www.cmocean.fr